

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 novembre 2012
(convocation du 12 novembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h50
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h40
Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à partir de 12h
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10h
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 11h
Mme LIRE Marie-Françoise à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10h45
M. PIERRE Maurice à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10h
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h45
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 12h55
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h50
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth

M. CAZENAVE Charles à Mme CHAVIGNER Michèle
M. CHARRIER Alain à M. ANZIANI Alain à partir de 12h40
M. DAVID Jean-Louis à M. BRON Jean-Charles
M. DAVID Yohan à Mme. COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à Mme WALRYCK Anne
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme EWANS Marie-Christine à M. CHARRIER Alain
jusqu'à 12h40 et M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h40
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. SOLARI Joël
M. LOTHAIRE Pierre à M. SIBE Maxime
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. DELAUX Stéphan
M. REIFFERS Josy à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda

LA SEANCE EST OUVERTE

Expérimentation de services numériques - Décision - Autorisation

Madame DE FRANCOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Identifiée comme levier dans le cadre du projet métropolitain et notamment du travail relatif au « 1 million de voix », l'opération « Pionniers », portant sur l'expérimentation de services numériques, s'inscrit à la fois dans la volonté de la communauté urbaine de Bordeaux d'associer plus fortement le citoyen à la vie publique et de développer l'utilisation d'outils numériques.

En effet, la stratégie de développement numérique de la Cub, présentée en bureau communautaire en juin 2011, prévoit, au-delà du socle fondamental de l'action en matière d'accessibilité numérique, de faire de l'agglomération bordelaise la capitale européenne des réseaux intelligents avec le déploiement de services urbains 2.0 ainsi que construire une nouvelle relation avec les administrés, citoyens ou entreprises, en utilisant les outils numériques.

La présente délibération s'inscrit dans cette démarche.

L'opération « Pionniers » vise à favoriser la participation citoyenne et à contribuer à l'expérimentation de services numériques au public.

Il s'agit de déployer deux types de contenus :

- des **services numériques**, déclinaison des services au public, dans les compétences clés de la collectivité et dans le domaine des grands projets ;
- des **services de participation et de remontée d'information** permettant de recueillir avis, appréciations et propositions autour des grandes thématiques d'intervention de la collectivité.

L'opération « Pionniers » correspond à de multiples enjeux :

1/ Accélérateur de la participation citoyenne ;

- 2/ Génération d'une proximité entre les citoyens et la collectivité, d'une relation simplifiée ;
- 3/ Rampe de lancement de services numériques et innovants à destination de la population.

Cette opération contribue à l'évolution des modes de relation avec les usagers des services publics communautaires. En ce sens elle représente un changement dans les pratiques des services. Cet aspect est intégré dans l'opération et fait l'objet d'un accompagnement par la direction Conseil, innovation sociale et communication interne, notamment dans le cadre du projet Qualité de la relation à l'usager, au sein du projet d'administration.

1. Présentation du dispositif

L'opération « Pionniers » est scindée en deux volets :

Le premier volet : accompagnement des « Pionniers du climat »

- o Panel : 100 foyers du territoire mobilisés dans le cadre de l'opération Pionniers du climat, portée par la direction du développement durable et de la participation.
- o Durée : 1 an (lancement début décembre 2012).
- o Principe : mise à disposition d'une tablette à chaque membre du panel pour expérimentation de l'outil « plateforme de gestion et d'animation des Pionniers ».

Le dispositif « Pionniers du climat », de mobilisation citoyenne, est centré sur le recrutement, en étroite partenariat avec les communes, de cent foyers volontaires qui s'engagent une année complète à adopter des comportements plus vertueux afin de réduire leurs consommations énergétiques et leurs émissions de gaz à effet de serre.

La tablette est un élément facilitateur à l'investissement dans l'opération pour les panélistes.

À partir de ce périphérique et grâce à sa programmation, l'accès à la « plateforme de gestion et d'animation des Pionniers » sera direct et limitera ainsi les efforts à produire par les membres du panel. L'objectif consiste à alléger la partie logistique et matérielle de l'opération afin que les panélistes puissent se centrer sur l'objet de l'opération.

Deuxième volet : mobilisation d'un panel spécifique des « Pionniers de la participation » :

- Panel : 100 personnes habitant ou travaillant sur le territoire de l'agglomération (de plus de 18 ans).
- Durée : 1 an (lancement en février 2013).
- Principe : mise à disposition d'une tablette à chaque membre du panel pour l'expérimentation d'un lot d'applications numériques dédiées à la participation citoyenne puis de services de remontée d'information et des services de mobilité.

L'une des thématiques centrales sera celle de la mobilité dans la poursuite du Grenelle des mobilités, qui sera au cœur des sujets faisant l'objet de l'expérimentation des applications de participation citoyenne. Des services entièrement dédiés à la mobilité seront aussi expérimentés. Cette déclinaison thématique se traduira par la poursuite de la conjugaison de la dénomination de l'opération avec les « **Pionniers de la mobilité** ».

De la même façon que dans le premier volet de l'opération, la tablette représente un support de test des services numériques déployés. Elle permet à tous d'accéder aux services, directement et dans les mêmes conditions.

Ainsi, sur la durée totale de l'opération « Pionniers », seront mises à disposition de représentants de la population jusqu'à 200 tablettes numériques.

Le matériel mis à disposition sera constitué de tablettes Ios (Apple) et Android (Samsung).

2. Les services expérimentés

Les services expérimentés pourront évoluer au cours de la progression de l'opération. En effet, un travail de fond a été engagé avec de nombreux services de l'administration et plusieurs projets sont menés de front. Ainsi, selon leur maturation, différents services pourront être soumis à expérimentation dans le cadre de cette opération.

Voici quelques uns des principaux services mis en expérimentation au cours de l'opération :

Site Internet plateforme de gestion et d'animation des Pionniers du climat :

Outil central de l'opération Pionniers du climat, il permet l'animation et le suivi des actions des panélistes. Base d'information il présente le dispositif, les gestes à adopter, les tribus d'acteurs constituées, permet les échanges entre membres du panel au travers d'un forum... Le site plateforme est aussi en lien avec l'outil « coach carbone » développé par l'Ademe et qui permet le calcul de son empreinte carbone.

Agenda de la participation :

Outil d'information sur les actions de concertation organisées par la Cub, synchronisé avec l'agenda existant sur le site Internet de la participation, il représente une nouvelle entrée vers cette information. Complet dans son contenu, il permet d'obtenir toutes les données, en seul point d'accès afin de faciliter et d'accentuer la mobilisation citoyenne (objet de la concertation, lieu, présentation synthétique, plan d'accès et information trafic et transports en commun...).

Outil de concertation :

Canal de questionnement des citoyens, il permet d'administrer tout type de sondage, de formats différents. Il sera exploité en appui des actions de concertations, en parallèle aux moyens déjà utilisés (réunions publiques, site internet de la participation, sondages téléphoniques...).

Boîte à idée :

Outil interne à l'opération « Pionniers », il permet aux membres du panel de proposer des services numériques ou des fonctionnalités nouvelles pour les services en expérimentation.

Outil de remontée d'information :

Application permettant à l'habitant d'interpeller la Cub pour signaler des problèmes rencontrés par l'utilisateur dans l'utilisation des services publics dans les domaines de compétence et autour des grands projets de la Cub.

Services de mobilité :

Applications autour et en faveur de la mobilité développées par la Cub, TBC et des ré-utilisateurs de données publiques.

3. La relation avec les panélistes

La forme de mise à disposition du matériel et la contractualisation avec le panel :

Une convention encadre l'opération et prévoit l'ensemble des conditions obligatoires pour les panélistes. Elle est présentée en annexe.

L'animation, le suivi et l'évaluation :

Un programme d'animation sera défini, permettant de garantir la dynamique de l'opération et le maintien de l'investissement des panélistes dans l'expérimentation des services numériques.

En parallèle un suivi sera assuré qui permettra d'observer l'usage et de tenir compte des observations formulées par les panélistes sur les services mis en expérimentation. En effet, l'objectif consiste, à l'issue de la période de test, à donner l'accès à tous les citoyens à ces services numériques. Il s'agit donc d'assurer leur parfaite fonctionnalité et leur correspondance avec les attentes des utilisateurs.

4. Le budget

Répartition des masses budgétaires par année, par section, par direction (direction des Systèmes d'information – DSI ou direction Numérique – DN) et par action :

	2012		2013		2014
	Investissem ent	Fonctionnem ent	Investissem ent	Fonctionnem ent	Fonctionnem ent
DN – Acquisition matériel	50 053 €	-	50 000 €	-	-
DN – Abonnement s		-		76 000 €	11 000 €
DN – Préparation périphériques		6 000 €		44 000 €	6 000 €
DN – Déploiement et animation				4 000 €	2 000 €

DSI – Développement applications		50 000 €		60 000 €	
DN – Divers		20 000 €			
DN – Suivi et évaluation				8 000 €	6 000 €
Totaux/section	50 053 €	76 000 € (dont 50 000 € DSI et 26 000 € DN)	50 000 €	192 000 € (dont 60 000 € DSI et 132 000 € DN)	25 000 €
Total opération	393 053 €				

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le rapport de présentation de l'opération « Pionniers » ;

VU le projet de convention de mise à disposition de tablettes numériques ;

CONSIDERANT l'intérêt d'entamer une expérimentation en vue de favoriser la participation citoyenne et de proposer de nouveaux services numériques.

DECIDE

Article 1 : d'expérimenter auprès d'un panel de 200 personnes habitant ou travaillant sur le territoire de la Cub, au travers de l'opération « Pionniers », de nouveaux services numériques, en perspective de leur déploiement à terme, à l'ensemble des citoyens.

Article 2 : La liste des nouveaux services qui seront rendus accessibles aux membres du panel est initialement constituée de :

- la plateforme Internet de gestion et d'animation des « Pionniers du climat »
- l'agenda centralisant les données d'information sur les actions de participation proposées par la Cub
- l'outil de dialogue avec les citoyens
- la « boîte à idée » permettant de recueillir observations et propositions pour les services mis en expérimentation
- l'application de « remontée d'information » permettant d'interpeller la Cub sur des dysfonctionnements liés à l'utilisation de services publics

- des services autour de la mobilité

Délégation est donnée à Monsieur le Président, en application de l'article L5215-10, pour lui permettre d'étendre son périmètre au cours de l'expérimentation, à tout nouveau projet susceptible de s'inscrire dans ce dispositif.

Article 3 : Pour mener à bien cette expérimentation, Monsieur le Président reçoit délégation, en application de l'article L5215-10 du CGCT pour arrêter et mettre en œuvre les modalités de désignation des 100 membres du panel spécifique intitulé « Pionniers de la participation » qui complètera le panel des 100 volontaires déjà désignés au titre de l'opération « Pionniers du climat ».

Article 4 : D'approuver la convention « type » de règlement d'utilisation du matériel mis à disposition dans le cadre de l'opération « Pionniers » et donner toute compétence à Monsieur le Président pour adapter et signer ledit document avec chacun des panélistes de ladite opération.

Article 5 : les dépenses engagées au titre de cette expérimentation seront imputées :

- pour l'acquisition des tablettes, sur le budget principal de l'exercice 2012 pour un montant de 50 053 € et de l'exercice 2013 pour un montant de 50 000 €, au chapitre 21, article 2158, fonction 8162, CRB BE00 programme GF03 ;
- pour l'acquisition des housses et marquage, sur le budget principal de l'exercice 2012, pour un montant de 20 000 € au chapitre 011, article 6228, fonction 8162, CRB BE00 ;
- pour les abonnements, sur le budget principal de l'exercice 2013 pour un montant de 76 000 € et de l'exercice 2014 pour un montant de 11 000 €, au chapitre 011 article 6252, fonction 8162, CRB BE00,
- pour la préparation des périphériques, le déploiement et l'animation ainsi que le suivi et l'évaluation de l'opération, sur le budget principal du l'exercice 2012 pour un montant de 6 000 €, de l'exercice 2013 pour un montant de 56 000 € et de l'exercice 2014 pour un montant de 14 000 €, au chapitre 011 article 6226, fonction 8162, CRB BE00 ;
- pour le développement des applications, sur le budget principal de l'exercice 2012 pour un montant de 50 000 € et de l'exercice 2013 pour un montant de 60 000 €, au chapitre 20, article 2051 fonction 0200, CRB GE00, Programme GAC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 DÉCEMBRE 2012

PUBLIÉ LE : 3 DÉCEMBRE 2012

Mme. BÉATRICE DE FRANCOIS